

VITICULTURE

ÉDITION 2024

BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

La filière en chiffres

LES DOSSIERS D'AGRI'SCOPIE®



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
OCCITANIE





Denis Carretier,
président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie, président du
Comité Régional d'Orientation
Viticulture



Stéphane Lagarde,
président de Cerfrance
Région Occitanie



Jacques Gravegeal,
Président d'InterSud

SOMMAIRE

LA VITICULTURE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	
- Le vignoble du bassin Languedoc-Roussillon	p.3
LES EXPLOITATIONS VITICOLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	
- Portraits et évolutions	p.4
- Vers une modernisation du vignoble	p.6
- Analyse économique des exploitations viticoles	p.7
LA CONJONCTURE ET LES MARCHÉS	
- Une succession de crises	p.9
- 1 ^{re} économie agricole de l'Occitanie méditerranéenne	p.10
LA FILIÈRE	
- Une politique interventionniste de gestion du potentiel viticole	p.11
LES DÉMARCHES DE VALORISATION	
Zoom thématiques :	
- Le modèle de l'agriculture biologique	p.13
- Des coopérateurs majoritairement engagés dans la démarche HVE	p.13
L'irrigation de précision pour lutter contre le changement climatique	p.14
RE-INVENTER LA VITICULTURE	p.15
EN SYNTHÈSE...	
- Une filière porteuse d'avenir	p.16
SOURCES, MÉTHODES ET ABRÉVIATIONS	p.18

ÉDITO

Depuis 2021, Agri'scopie® Occitanie se décline tous les deux ans en un dossier détaillé consacré à une filière spécifique. Après une première édition sur la filière grandes cultures en 2022, nous avons choisi de consacrer le dossier 2024 à la filière viticole du bassin Languedoc-Roussillon.

Ce dossier s'inscrit comme premier volet d'une étude socio-économique détaillée sur la viticulture de Languedoc-Roussillon, pour laquelle la chambre régionale d'agriculture travaille en étroite collaboration et avec l'appui financier de l'interprofession viticole Intersud. Ceci viendra ainsi compléter une première étude de même ampleur, réalisée en 2022-2023 sur le bassin Adour-Garonne.

Dans ce document, nous abordons la structuration de la filière, son évolution, son poids économique, et ses spécificités, ainsi que les résultats économiques des exploitations qui la composent.

La filière viticole fait partie intégrante du paysage agricole d'Occitanie avec une concentration particulièrement forte sur le Languedoc-Roussillon, premier bassin viticole français. La vigne définit autant le paysage que l'économie des départements littoraux. Frappée de plein fouet par la crise économique et par le changement climatique, la filière viticole est en pleine mutation et travaille activement à des adaptations structurelles profondes pour mieux faire face aux menaces qui pèsent sur elle.

À travers ce dossier, nous vous proposons une photographie de la filière viticulture du bassin Languedoc-Roussillon qui nous permettra d'alimenter le contrat de filière récemment défini en région.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce document qui, nous l'espérons, permettra d'éclairer les orientations futures de la filière viticole.

Nous sommes heureux de nous associer à nos collègues, Présidents des Chambres Départementales d'Agriculture et des Cerfrance d'Occitanie pour vous présenter cette publication.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



LE POIDS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DANS LA VITICULTURE OCCITANE

93 % des 10 700 exploitations spécialisées
viticulture en Occitanie

87 % des 13 800 exploitations ayant de la vigne en
Occitanie

90 % des 246 000 ha de vignes de cuve d'Occitanie

84 % des 13,2 M hl de vins produits en Occitanie,
Dont 90 % pour les vins AOP

(Sources : SAA 2022, Inosys RA 2020)

L'Occitanie se distingue par ses deux bassins viticoles – le Sud-Ouest et le Languedoc-Roussillon. Le premier à l'Ouest de la Région est marqué par une influence climatique océanique et peut inscrire son histoire aux confins du Moyen Âge sur les traces des pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle. La production de vin blanc y est dominante. Le second, situé sur les bords de la Méditerranée, plonge ses racines dans l'antiquité autour de la Via Domitia. Rouge et Rosé sont les couleurs dominantes. Ce travail porte sur le Bassin Viticole du Languedoc-Roussillon.

LE VIGNOBLE DU BASSIN LANGUEDOC-ROUSSILLON

1^{er} au monde pour la production de vins
d'origine et de qualité

Avec 221 000 hectares, le bassin du Languedoc-Roussillon est le premier vignoble de France pour la production de raisins de cuves, principalement dans l'Hérault (37 % de la surface) et l'Aude (30 %) mais aussi le Gard (24 %) et les Pyrénées-Orientales (9 %). La région occupe une place majeure en France sur le segment de marché des IGP, avec plus de 68 % des volumes produits, majoritairement rouges ou rosés. Cette typicité marque principalement l'Hérault, l'Aude et le Gard, la viticulture d'appellation restant majoritaire dans les Pyrénées-Orientales.

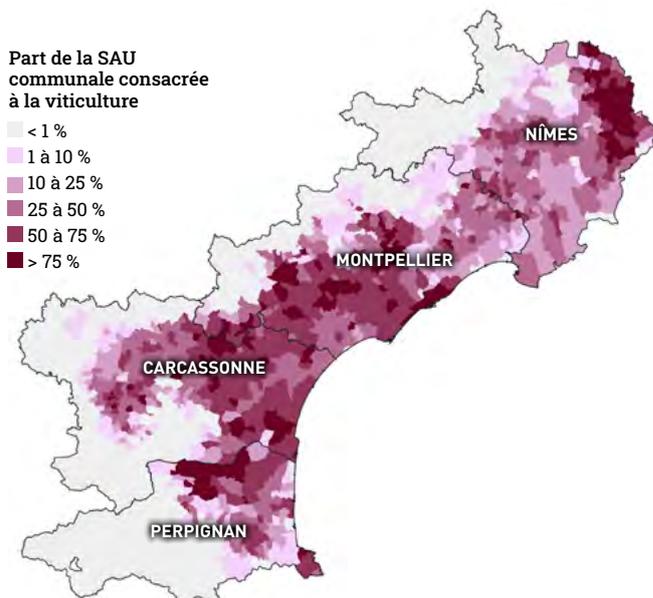
Le bassin Languedoc-Roussillon se distingue par ses grandes diversités pédoclimatiques, s'étendant des zones montagneuses des Pyrénées aux contreforts du Massif Central, jusqu'au pourtour méditerranéen. Ces conditions permettent la mise en culture d'une grande diversité des cépages autochtones ou internationaux. Les paysages pittoresques se prêtent bien au déploiement de l'œnotourisme. Cependant, la viticulture est touchée de plein fouet par les conséquences du changement climatique et d'un marché mondial fortement concurrentiel.

- LES CHIFFRES**
- 224 000 ha de vignes 2022
 - Dont 53 500 ha en AB ou en conversion soit environ 24 % des surfaces
 - 62 000 ha déclarés en AOP
 - 138 000 ha déclarés en IGP
 - 12,6 millions d'hl produits en 2022
 - 69 % des volumes de vins commercialisables sont issus de caves coopératives
 - 23 % du vin français en volume (40 % pour les vins rouges et rosés) en 2023
 - 15 225 entreprises vitivinicoles en 2021
 - 1,4 milliard d'€, soit 54 % du produit agricole pour les 4 départements du bassin viticole LR en 2022, dont 29 % issus des vins d'appellation
 - 865 millions d'€ de vins exportés en 2023
 - 45 AOP, 24 IGP dont 3 IGP départementales et 2 IGP régionales (Pays d'Oc et Terres du Midi)

(Sources : SAA 2022, Agence BIO 2022, Comptes de l'agriculture 2022, INAO, Douanes 2023, FranceAgriMer 2021)

Part de la SAU
communale consacrée
à la viticulture

- < 1 %
- 1 à 10 %
- 10 à 25 %
- 25 à 50 %
- 50 à 75 %
- > 75 %



REPARTITION DES SURFACES EN VITICULTURE

(Source : ASP RPG 2022)



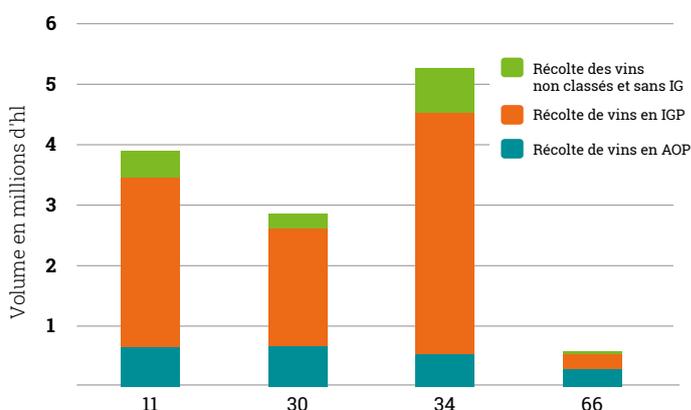
1^{re} place

Surface de vignes à raisins de cuve	26 % SF
Nombre d'entreprises vitivinicoles	23 % EF
Vins IGP	68 % PF
Vins doux naturels	93 % PF

Pourcentage de la surface française (SF), du nombre d'entreprises vitivinicoles françaises (EF) ou de la production française (PF)

PALMARÈS DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Source : SAA 2022)



LA PRODUCTION PAR DÉPARTEMENT DU BASSIN LR EN 2022

(Source : SAA 2022)



Plus d'infos sur :

FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr/

Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc :
<http://www.languedoc-wines.com>

Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon :
<http://www.vinsduroussillon.com/>

Vins de cépages Pays d'Oc : <http://www.paysdoc-wines.com/>

PORTRAITS ET ÉVOLUTIONS

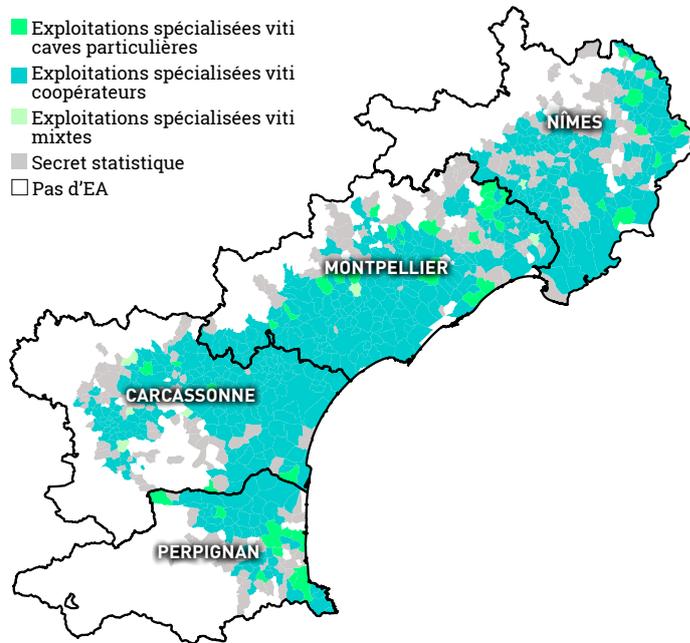
Une grande majorité d'exploitations spécialisées**

Berceau de la viticulture française, le Languedoc-Roussillon possède une culture viticole forte. 82 % des exploitations vitivinicoles sont spécialisées. La coopération y imprime une très forte empreinte puisqu'elle fédère les 3/4 de ces exploitations spécialisées**. Si les caves particulières représentent 15 % des exploitations, elles portent 32 % des ETP viti-vinicole.

Derrière ce diptyque, se cache une viticulture à la recherche de valeur ajoutée et de stratégies d'adaptation. Les mutations de la filière accélérées par la fréquence des aléas climatiques incitent les viticulteurs à se réinventer et à se diversifier. L'agritourisme est la première activité de diversification (10 % des exploitations), suivi de la prestation de travaux (5 % exploitations). Les caves particulières sont particulièrement dynamiques sur l'accueil et s'appuient aussi sur la plus-value issue d'activités de négoce et dans une moindre mesure sur la production d'énergie.

La production viticole se déploie aussi dans les exploitations non spécialisées: l'atelier vigne est alors associé à l'arboriculture, 25 % de ces exploitations cultivent des oliviers mais aussi d'autres cultures fruitières telles que l'abricot ou la pêche ; 17 % des grandes cultures.

Type majoritaire en effectif par commune selon la typologie INOSYS



REPARTITION DES TYPES MAJORITAIRES EN EFFECTIFS DES COMMUNES SPÉCIALISÉES** VITICULTURE

(Source : Inosys – RA 2020 – traitement PEP CRAO)

	Exploitations ayant un atelier viticole significatif*	dont spécialisées**	Parmi les spécialisées celles productrices de vins en caves particulières***	Parmi les spécialisées celles productrices de raisins****
Nb d'exploitations	12 026	9 901	1 528	7 441
SAU moyenne de l'exploitation	25	18	32	15
SAU moyenne de vignes à vins	18	16	28	13
ETP moyen	1,8	1,5	3,3	1,1

	Toutes exploitations		Viticulture	
	2020	Évol./2010	2020	Évol./2010
Nombre d'exploitations agricoles	18 600	-9 %	12 026	-19 %
SAU (ha)	607 248	-2 %	298 020	-8 %
ETP	35458	-2 %	21 344	-7 %
PBS* (k€)	2 287 1627	-10 %	1 377 280	-9 %

*Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare hors toute aide.

CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS VITICOLES

(Source : Inosys – RA2020/traitement DRAAF – PEP CRAO)

*Exploitations ayant plus de 1,5 ha de vignes à raisins de cuve
 ** plus des 2/3 de la pbs liée à la viticulture
 ***volume vinifié en cave particulière > 80 %
 ****volume vinifié en cave coopérative > 80 %

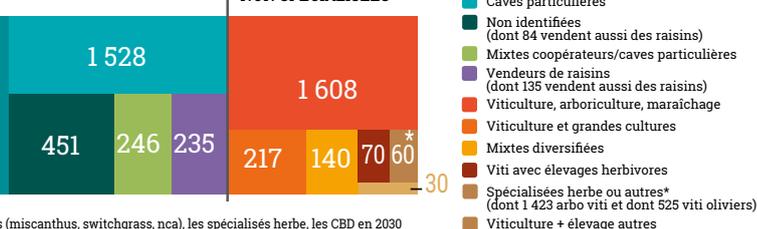
ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AYANT DE LA VIGNE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Source : INOSYS – RA2020 – Traitement PEP CRAO)

SPÉCIALISÉES



NON SPÉCIALISÉES



* seront présents dans cette case les cultures type taillis à courte rotation (bambou, etc.), les cultures énergétiques (miscanthus, switchgrass, nca), les spécialisées herbe, les CBD en 2030

PROFIL DES EXPLOITATIONS AYANT DE LA VIGNE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p – INOSYS – RA2020 – traitement PEP CRAO)

Une majorité de petites exploitations

Le bassin Languedoc-Roussillon se distingue par une très grande hétérogénéité des tailles d'exploitations ayant de la vigne. Les micro et petites exploitations sont les plus nombreuses et représentent à elles seules 57 % des exploitations professionnelles (base INOSYS Nouveau Regard). Entre 2010 et 2020, un nombre important de micro-exploitations se sont professionnalisées en développant notamment des démarches de valorisation (signes de qualité, circuits courts).

Les grandes exploitations, bien que moins nombreuses, sont en augmentation et pèsent une part importante du potentiel économique de la filière.

LES CHIFFRES

- 9 900 exploitations spécialisées dont 37 % de micro-exploitations
- 19 697 ETP dont 30 % travaillant dans les grandes exploitations
- 74 % de la PBS émane de 30 % des exploitations (moyennes et grandes exploitations)
- 67 % des micro et petites exploitations viticoles françaises se situent en Languedoc-Roussillon

(Sources : Inosys/RA2020)

	Nombre d'exploitations en LR en 2020	Évolution entre 2010 et 2020	Nombre d'exploitations en France en 2020	Évolution entre 2010 et 2020
Micro-exploitations : PBS < 25 000 €	2 015	96 %	4 639	100 %
Petites exploitations : 25 000 < PBS < 100 000 €	4 864	-20 %	14 783	-15 %
Moyennes exploitations : 100 000 < PBS < 250 000 €	3 693	-20 %	15 635	-21 %
Grandes exploitations : PBS > 250 000 €	1 454	4 %	17 764	-2 %

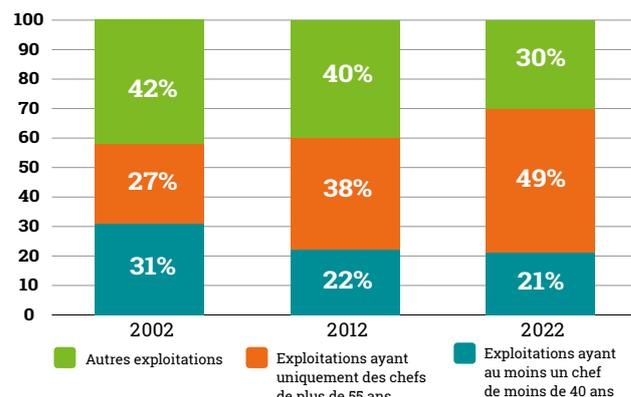
RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS INOSYS AYANT UN ATELIER VITICOLE SIGNIFICATIF SELON LEUR CLASSE ÉCONOMIQUE

(Source : Base INOSYS Nouveau Regard /recensements agricoles 2010 et 2020 – INOSYS – RA2020 – traitement PEP CRAO)

Une filière confrontée au renouvellement de génération

La moitié des exploitations ont uniquement des chefs d'exploitations de plus de 55 ans. Dans cette population, un tiers de viticulteurs exerce sous le statut de cotisant solidaire. Les chefs d'exploitations exercent plus souvent avec le statut d'exploitant individuel et travaillent une surface plus importante. La proportion de viticulteurs de plus de 55 ans explique en grande partie le taux de départ à la retraite élevé dans cette filière. Chaque année, 5 viticulteurs sur 100 prennent la retraite alors qu'à peine un peu plus de la moitié des départs est compensée par une installation.

À l'image des filières traditionnelles de la région, la viticulture n'est pas plébiscitée par les candidats à l'installation qui s'orientent plus souvent vers des projets moins gourmands en capitaux. La filière viticole est choisie par seulement 16 % des nouveaux installés alors qu'elle représente la principale filière en Languedoc-Roussillon. La population des chefs d'exploitation est donc vieillissante. Au sein même des installations, la proportion des exploitations ayant au moins un chef de moins de 40 ans tend à diminuer, passant à 21 % en 2022 alors qu'elle s'élevait à 31 % en 2002. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir au regard du profil des nouveaux installés dont les 2/3 seulement ont moins de 40 ans alors que la moyenne, toutes filières confondues, s'élève à 72 % en Occitanie. L'âge moyen des nouveaux installés en viticulture atteint 40 ans et figure dans la moyenne haute en comparaison de l'ensemble des filières.



ÉVOLUTION DE LA STRUCTURATION DES EXPLOITATIONS VITICOLES SELON LES CLASSES D'ÂGE

(Source : observatoire ITEA : données MSA/traitement ODR-CRAO)

... mais une filière en mutation

Les installations ont lieu le plus souvent au sein de sociétés (50 % en 2022 contre 40 % en 2002). Les viticulteurs privilégient des formes sociétaires différentes des sociétés agricoles traditionnelles telles que les GAEC ou les EARL. La pluriactivité est aussi plus répandue. Cette tendance est amplifiée pour la catégorie des installés de plus de 40 ans. L'âge moyen du tiers supérieur des installés grimpe à 53 ans. 43 % de ces viticulteurs s'installent avec un statut d'exploitant à titre secondaire sur des surfaces plus modestes.



57%
Taux de remplacement des CE (2018-2020)

66%
Taux d'installations de CE ≤ 40 ans (2019-2021)

43%
Taux d'installations aidées (DJA) (2019-2021)

5%
Taux de départs des CE (2018-2020)

41%
Taux de CE ≥ 55 ans (2019-2021)

LES INDICATEURS DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION EN VITICULTURE

(Source : Observatoire ITEA : données MSA 2022, traitement ODR-CRAO)



VERS UNE MODERNISATION DU VIGNOLE

Depuis plusieurs décennies, l'Organisation Commune de Marché (OCM) vitivinicole soutient la modernisation du vignoble par la voie de l'adaptation des cépages aux évolutions du marché, de la mise en place du palissage permettant la mécanisation et depuis ces dernières années de l'installation de l'irrigation. Alors que la tendance était en faveur de la plantation de cépages rouges dans les années 2010, on observe un glissement des choix des viticulteurs vers les cépages destinés à la production de rosés et de blancs aujourd'hui, ces choix correspondant aux évolutions de la demande. La mécanisation et l'irrigation sont aussi des facteurs de compétitivité importants pour un vignoble dont la production, vendue sur le marché mondial, est en prise directe avec la concurrence des pays du Nouveau Monde viticole.

Des rendements de plus en plus variables

Ces dernières années, les rendements subissent des variations très importantes liés aux aléas climatiques de plus en plus extrêmes et marqués : sécheresse, hiver trop doux et gels destructeurs, grêle, chaleurs extrêmes et incendies. Malgré les efforts importants de modernisation, les résultats économiques des exploitations s'en trouvent fragilisés. Entre 2010 et 2023, le nombre de déclarations de récolte a été divisé par 3 alors que le niveau de production du bassin a gardé une certaine stabilité, témoignant d'une augmentation de la surface en vignes des exploitations. La superficie moyenne d'une exploitation est passée de 9 à 13 ha.



Classement PCR

Chardonnay	1 ^{er}
Grenache noir	2 ^e
Syrah	3 ^e
Cinsault	4 ^e
Sauvignon	5 ^e

TOP 5 DES CÉPAGES DE 2022 À 2025

(Source : Comité RQD, 2023)

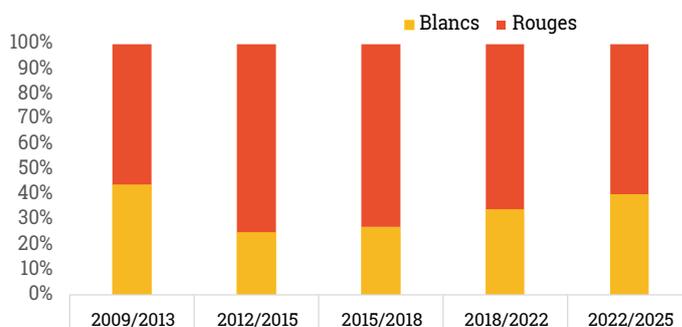
LES CHIFFRES

- 471 ha ont été plantés en variétés résistantes dans le bassin Languedoc-Roussillon entre 2018 et 2021
Dont 40 % de Souvignier gris
- Intentions de plantation en PCR5 soit entre 2022 et 2025 : 484 ha
Dont 50 % de Souvignier gris
- 22 variétés inscrites au classement français
Dont 10 éligibles aux aides à la restructuration du vignoble
- 75 % de baisse de l'utilisation de spécialités phytosanitaires pour les variétés résistantes

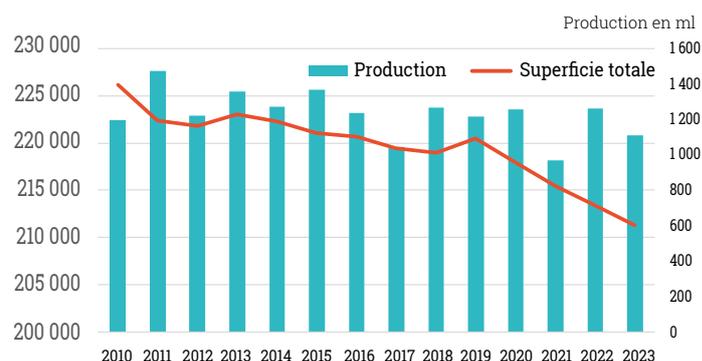
(Sources : Comité RQD et chambres d'agriculture du bassin Languedoc-Roussillon)

INNOVATION VARIÉTALE : LES CÉPAGES RÉSISTANTS

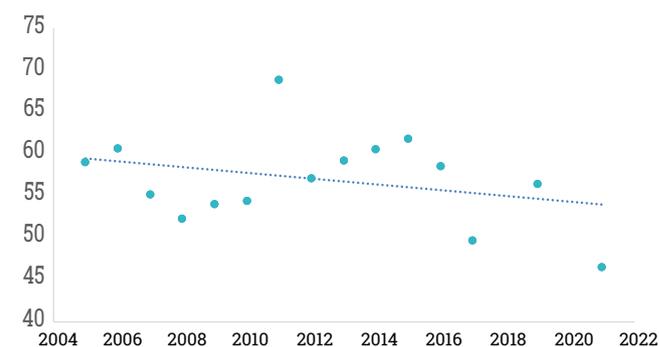
Les cépages résistants sont issus de l'hybridation naturelle entre un cépage traditionnel et d'autres espèces de vigne qui portent des gènes de résistance aux maladies. Cela permet de conserver les caractères qualitatifs des cépages tout en introduisant une tolérance génétique aux maladies. Il en existe une cinquantaine actuellement et les recherches se poursuivent sur les différents gènes de résistance aux maladies mais également aux variations climatiques. La filière nourrit l'espoir pour l'avenir d'obtenir des cépages adaptés au changement climatique et en phase avec une agriculture plus économe en intrants.



ÉVOLUTION DU POIDS DES CÉPAGES BLANCS ET ROUGES DANS LES PLANS COLLECTIFS DE RESTRUCTURATION DU VIGNOLE SUR LES 15 DERNIÈRES ANNÉES (Source : Comité RQD, 2023)



ÉVOLUTION DES SURFACES ET DE LA PRODUCTION VITICOLES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON (Source : SAA)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT MOYEN EN OCCITANIE

(Source : FranceAgrimer)



ANALYSE ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

SOURCE : CERFRANCE

Des difficultés économiques qui détériorent le potentiel viticole

La filière viticole du Languedoc-Roussillon a réussi à s'adapter aux évolutions du marché du vin ces dernières décennies, mais au prix d'une instabilité économique forte, sur des marchés internationaux instables et soumis à de fortes turbulences. En effet, à l'échelle de la région, les données cumulées traduisent les difficultés de la filière à générer une performance économique pérenne, stable et ce depuis de nombreuses années. En 2022 sur la région Occitanie, on estime que 58 % des exploitations étaient déficitaires.

Ces difficultés économiques ne se traduisent que rarement par des défaillances brutales d'entreprises. Nous assistons plutôt à une dégradation d'indicateurs économiques (baisse de la rémunération des exploitants, de la rémunération du foncier, vieillissement du végétal, vieillissement du parc matériel...) qui contribue à affaiblir structurellement le bassin viticole Languedoc-Roussillon et ne permet pas le renouvellement des générations. C'est en cela que la résilience de la filière apparaît à la fois comme un avantage (capacité des entreprises à résister au contexte) mais également comme une faiblesse (difficultés de faire évoluer la filière).

La taille des exploitations n'est pas un levier de performance économique

En plus de 20 ans d'analyse, aucune économie d'échelle n'a pu être mise en évidence par les études : la taille des exploitations ne permet pas de générer plus de performance économique. Les exploitations performantes n'ont pas des surfaces plus importantes.

La coopérative, un outil de lissage de la performance économique

Si l'on s'intéresse à la typologie « coopérateurs », sur les 10 dernières années, on constate une faible variabilité du produit viticole brut, qui reste stable entre 4 200 et 5 100 €/ha. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) se stabilise à 1 530 € sur les derniers millésimes, en deçà de la moyenne décennale de 1 653 €/ha. Par ailleurs on observe que sur les 10 derniers millésimes, seules 3 années ont permis de générer un résultat courant. On constate également une dégradation de plus en plus marquée sur les 5 derniers exercices : - 438 € de déficit par hectare en 2022.

L'analyse plus détaillée des typologies « coopérateurs » met en évidence le lien entre rendement et performance économique. Là où les exploitations les moins performantes (91 € d'EBE/ha) produisent 29 hl/ha, les plus performantes (2815 € d'EBE/ha) sont à 66 hl/ha.

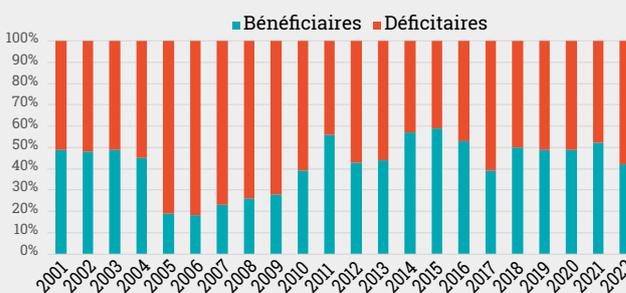
L'échantillon Cerfrance

800 exploitations spécialisées en viticulture (+ de 90 % de produit brut est issu de la viticulture)

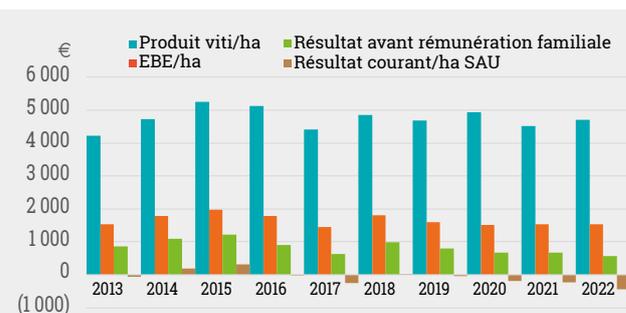
Surface moyenne exploitée : 29 ha

73 % exploitants en coopérative – 27 % en cave particulière

Exploitations en caves coopératives (produit brut/ ha)			
Coop 1-2	Coop 3	Coop 4	Coop 5
< 3 500 €	< 4 500 €	< 5 500 €	< 5 500 €
Exploitations en caves particulières (produit brut/ ha)			
Dominante vrac	Bout 1	Bout 2	
-	< 8 000 €	> 8 000 €	

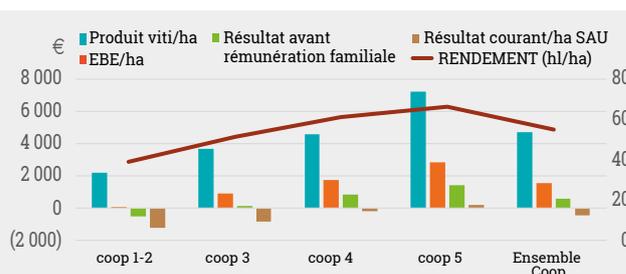


ÉVOLUTION D'EXPLOITATIONS BÉNÉFICIAIRES / DÉFICITAIRES (Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2023)



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES SUR LA TYPLOGIE « COOPÉRATEUR »

(Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2014 à 2023)



ANALYSE DÉTAILLÉE DES COOPÉRATEURS

(Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2023)

En cave particulière, une amélioration régulière des performances mais un risque plus élevé.

Du côté des caves particulières, la progression régulière de l'EBE a permis d'impacter favorablement le résultat courant qui apparaît en moyenne positif sur les 4 dernières années. C'est l'augmentation des charges qui est venue dégrader l'EBE en 2022, puisque malgré un produit brut supérieur de 1 121 €, l'EBE se dégrade de 32 €.

Sur le segment des caves particulières, le principal levier de performance n'est pas le rendement, c'est la cohérence de l'ensemble de la stratégie de l'entreprise et sa capacité à générer un important produit brut à l'hectare — combinaison rendement et prix — qui contribue au résultat courant.

C'est le segment où l'on trouve les plus belles performances économiques mais aussi les échecs les plus retentissants. L'écart type y est particulièrement élevé.

Un contexte post-Covid marqué par une inflation pérenne

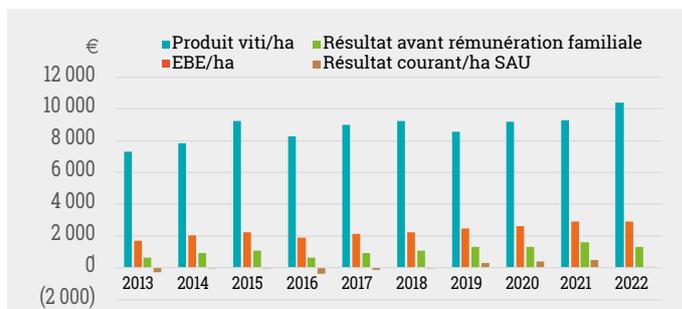
Sur les dernières années, une inflation importante est constatée sur les coûts de production. Pour la typologie des coopérateurs, le cap du coût de production supérieur à 5 000 €/ha a été franchi en 2022 avec une augmentation des coûts moyens de plus de 14 % en un an.

Pour la typologie des caves particulières, l'augmentation est de près de 19 %, portée par une augmentation des approvisionnements (engrais, phytosanitaires, emballages...) de 30 %. Leur coût de production atteint 11 400 €/ha en 2022.

À l'échelle des exploitations, l'augmentation des coûts de production pénalisent les exploitations qui sont restées trop dépendantes de la valorisation des cours du vin. Si en 2010 produire des AOC était une stratégie efficace, on identifie sur les dernières campagnes deux stratégies qui permettent de valoriser sa production.

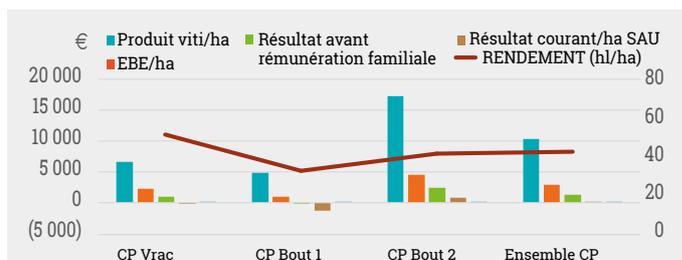
D'une part, des stratégies « coût volume » relativement intégrées où la performance agronomique est le levier pour concurrencer des productions mondialisées de vin de cépage avec ou sans IG.

D'autre part, des stratégies de différenciation qui génèrent de la valeur sur des productions à forte identité (marque propre ou AOP) qui s'appuient bien souvent sur une diversification d'activité : négoce, tourisme...



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES SUR LA TYPOLOGIE CAVE PARTICULIÈRE

(Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2023)



ANALYSE DÉTAILLÉE DES CAVES PARTICULIÈRES

(Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2023)

	Coopérateurs : 583 exploitations		Caves particulières : 217 exploitations	
	2021	2022	2021	2022
Approvisionnements	1 220 €	1 400 €	2 655 €	3 429 €
Services	1 015 €	1 125 €	2 090 €	2 598 €
Impôts	88 €	103 €	174 €	185 €
Main d'œuvre	1 572 €	1 808 €	2 869 €	3 591 €
Frais financiers	36 €	35 €	133 €	105 €
Amortissements	800 €	933 €	1 665 €	1 491 €
TOTAL	4 731 €	5 404 €	9 586 €	11 400 €
Rendement Hl/Ha	43	55	36	42
Coût à l'hectolitre	110 €	98 €	254 €	270 €

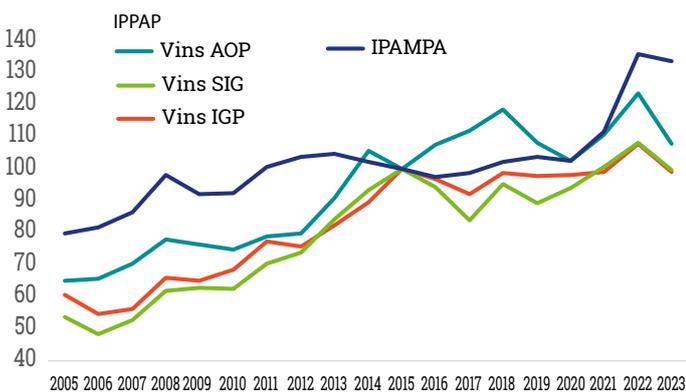
COÛT MOYEN DE PRODUCTION À L'HECTARE

(Source : CERFRANCE OCCITANIE : Observatoire viticole 2023)



UNE SUCCESSION DE CRISES

Aléas climatiques, taxes TRUMP, crise Covid (fermeture des marchés) et augmentation des coûts de production (tension sur les intrants et les énergies en conséquence du conflit Russo-Ukrainien), le marché du vin et des spiritueux perd des volumes en Europe et se complexifie à l'export. À ces difficultés s'ajoutent des exigences réglementaires et la responsabilité environnementale qui pèsent sur la filière.

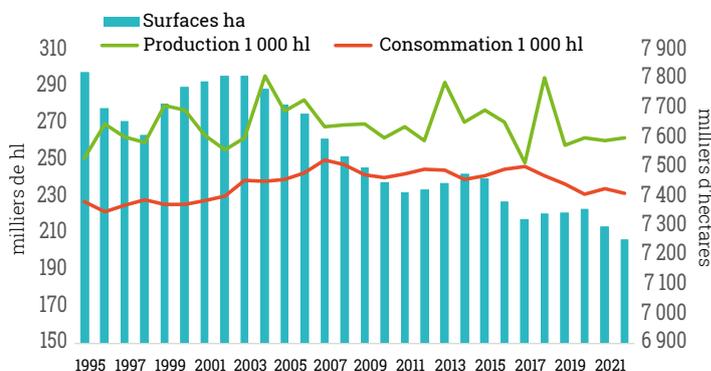


Le marché du vin : une mondialisation progressive

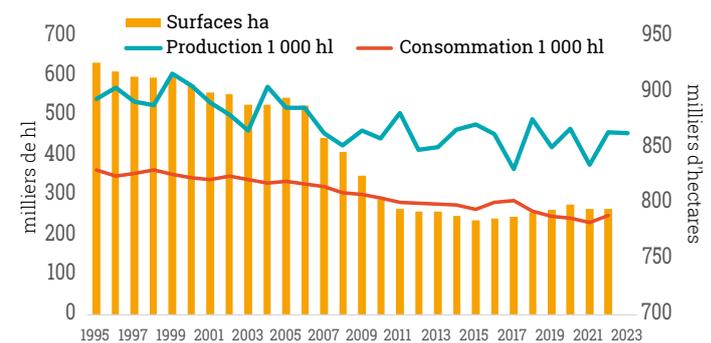
Ces dernières années, les crises successives ont déstabilisé le marché mondial du vin : Covid, crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine et perturbations de la chaîne d'approvisionnement. La production mondiale de vin reste globalement stable même si elle s'affiche en légère baisse ces dernières années. En cause, le changement climatique qui bouleverse les conditions de production à travers le monde. En Europe, les épisodes de sécheresses extrêmes pénalisent les 3 plus gros producteurs mondiaux que sont l'Espagne, l'Italie et la France. Les États-Unis et l'Australie ont vu une partie de leurs vignobles atteints par des incendies dévastateurs. Autre facteur, la consommation diminue depuis ces dernières années sous le coup de l'inflation et de la dégradation de la situation économique dans les régions les plus consommatrices. Le vin est un produit plaisir et le niveau de consommation est en effet très sensible à ces paramètres. Une tendance de fonds se dessine avec l'accroissement de la consommation de blancs, de rosés et de bulles qui vient pénaliser le marché du rouge.

Un ralentissement du marché

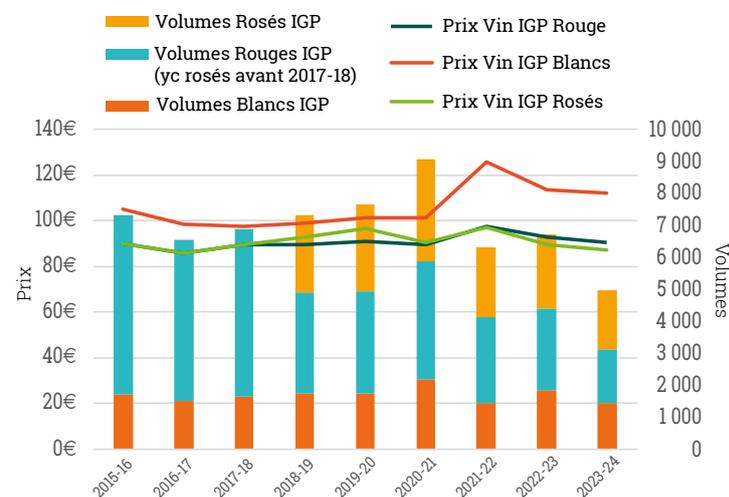
La succession de crises de ces dernières années, qualifiée de catastrophe industrielle, a induit un ralentissement du marché qui pèse sur les cours des vins. Les petites récoltes et les campagnes de distillation se sont traduites en pertes de parts de marché et n'ont pas compensé les surplus de volumes induits par la crise du Covid. Malgré la succession de petites récoltes, les stocks restent élevés et les craintes que tous les volumes ne trouvent pas d'acheteur se confirment. Les vins rouges et rosés sont les plus impactés en volume et en valeur. Le marché des vins blancs est plus stable, notamment sur le marché des IGP. Les VSIG accusent de leur côté une plus forte baisse.



BILAN MONDIAL – SURFACES DE VIGNE, PRODUCTION ET CONSOMMATION DE VIN (Source: OIV)



BILAN FRANÇAIS – SURFACES DE VIGNE, PRODUCTION ET CONSOMMATION DE VIN (Source: OIV)



ÉVOLUTION DES PRIX ET VOLUMES DES VINS IGP COMMERCIALISÉS (Source: Douanes – FAM)

1^{RE} ÉCONOMIE AGRICOLE DE L'OCCITANIE MÉDITERRANÉENNE

La viticulture bien placée à l'export

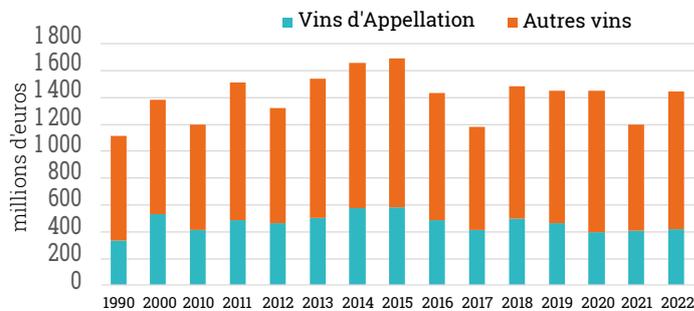
Dotée d'une renommée vinicole forte, la France est positionnée à l'export sur les vins d'appellation en bouteilles, avec des prix très supérieurs aux autres pays producteurs. Le Languedoc-Roussillon se distingue pour sa part par une proportion importante de vins vendus en vrac. Sur ce segment, la France ne représente que 6 % des parts de marché, loin derrière l'Espagne (33 %) et l'Italie (14 %). Elle subit de plus la concurrence ardue des pays du nouveau monde, États-Unis et Australie en tête. Ces pays misent sur l'accroissement de leur potentiel de production et de leurs rendements. Alors que les vins en vrac exportés sont quasi-exclusivement des vins sous SIQO (AOP ou IGP) pour le bassin Languedoc-Roussillon, les autres vins communautaires sont pour la moitié des vins bon marché vendus sans indication géographique. Il en résulte un prix de vente supérieur pour les vins français. L'Allemagne en tant que plateforme logistique du marché européen des vins en vrac se tient en bonne place des pays destinataires du vrac régional. Les exportations de vins ont connu un repli depuis la crise du covid-19. Après un regain en 2021 et 2022, l'inflation, l'augmentation des coûts de production et le ralentissement de la consommation pèsent sur le marché. En 2023, les vins AOP et IGP du bassin Languedoc-Roussillon représentent respectivement 2 % et 6 % de la valeur des vins français exportés. En volumes, ils représentent 3 % et 21 %. L'Union Européenne est le premier client à l'export des vins régionaux qui se tournent aussi vers l'international avec le développement des marchés asiatiques et américains pour y rechercher une meilleure valorisation.

- LES CHIFFRES**
- 473 établissements de vinification
 - 1,4 milliards d'€ de valeur ajoutée générée par la filière
 - 126 000 emplois pour la filière viticulture en Occitanie
 - 14 % des exportations de produits agricoles d'Occitanie en 2020
 - 7 % en valeur des exportations de vins Français
 - 57 % des exploitations ont une activité vitivinicole en Languedoc-Roussillon
 - 800 M€ de solde commercial positif

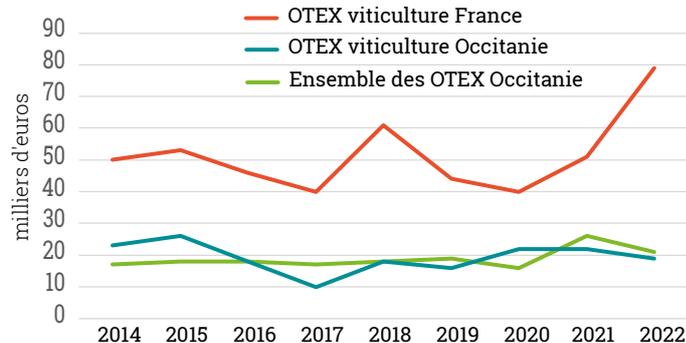
(Sources : SIRENE, FranceAgrimer, Douanes)

Des enjeux relatifs à la compétitivité

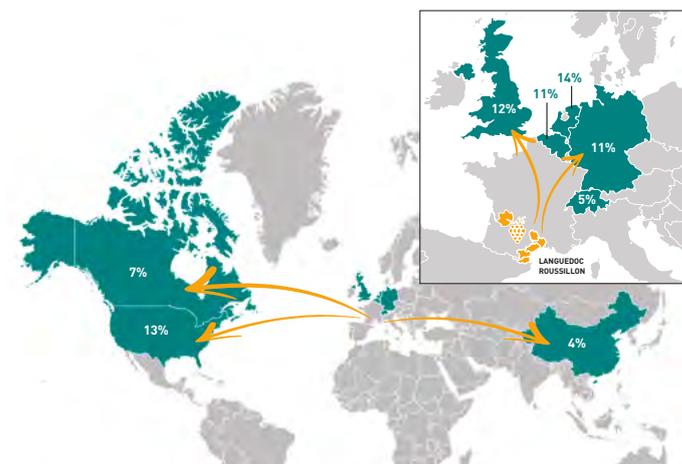
La filière doit répondre à de nouveaux enjeux qui apparaissent après la crise du Covid-19: la baisse de la consommation, l'impact du changement climatique et la prise en compte du développement durable. Dans sa veille concurrentielle, France AgriMer étudie les facteurs de compétitivité des principaux pays producteurs de vins. En 2022, la France reprend la première place sur le podium, devant l'Italie et l'Espagne. Mais elle est de plus en plus challengée. Les positions de ces leaders européens tendent à se resserrer et la remontée « des pays du nouveau monde » dans le classement est rapide.



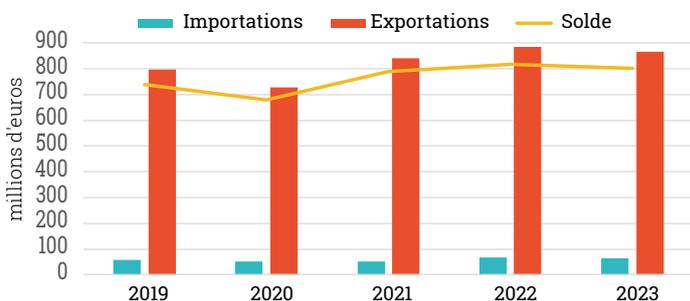
CHIFFRE D'AFFAIRES DES VINS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN MILLIONS € (Source : Agreste - CDA)



REVENU COURANT AVANT IMPÔT PAR UTA NON SALARIÉE EN K€ (Source : Agreste - RICA)



LES PRINCIPAUX FLUX D'ÉCHANGE À L'EXPORT DES VINS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (Source : DOUANES)



ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ET DU SOLDE COMMERCIAL DE LA VITICULTURE EN OCCITANIE (Source : DOUANES)

LES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ DE LA VITICULTURE FRANÇAISE

- Potentiel de production en croissance jusqu'en 2022
- 1^{er} pays pour les surfaces en bio
- Taille importante des exploitations
- Présence sur les marchés en croissance
- Force du marché intérieur
- Diversification des exportations



- Fréquence des catastrophes naturelles
- Faiblesse des surfaces irriguées (7 % contre 45 % pour l'Espagne et 33 % pour l'Italie)
- Rendements faibles
- Diminution du nombre d'exploitations
- Peu de mutualisation





UNE POLITIQUE INTERVENTIONNISTE DE GESTION DU POTENTIEL VITICOLE

De longue date, l'OCM vin a pour objectif de maintenir sur le marché communautaire un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et de permettre au secteur de devenir compétitif. Pour ce faire, elle prévoit des mesures permettant de gérer l'évolution du potentiel de production: l'interdiction des plantations nouvelles et la gestion des autorisations de plantation d'une part et les primes à l'arrachage d'autre part.

Ainsi, 170 000 hectares de vignes, sur un total de 430 000, ont été arrachés en Languedoc-Roussillon en trente-cinq ans d'arrachage primé. Cette politique européenne volontariste avait pour double objectif de diminuer le potentiel de production et d'adapter l'offre à la demande. Entre 2008 et 2011, près de 16 000 hectares de vigne ont été arrachés en Languedoc-Roussillon, permettant de ramener la taille du vignoble à un peu plus de 230 000 hectares de vigne cultivée. Primées par l'Union européenne, ces opérations entraient dans le cadre d'une politique globale, ciblée sur les exploitations incapables de s'adapter aux contraintes de compétitivité du secteur. À partir de 2011, les aides européennes se sont reportées sur la modernisation des installations. La taille du vignoble s'est stabilisée et la distillation de crise qui accompagnait la surproduction n'était plus pratiquée... jusqu'à l'après Covid.

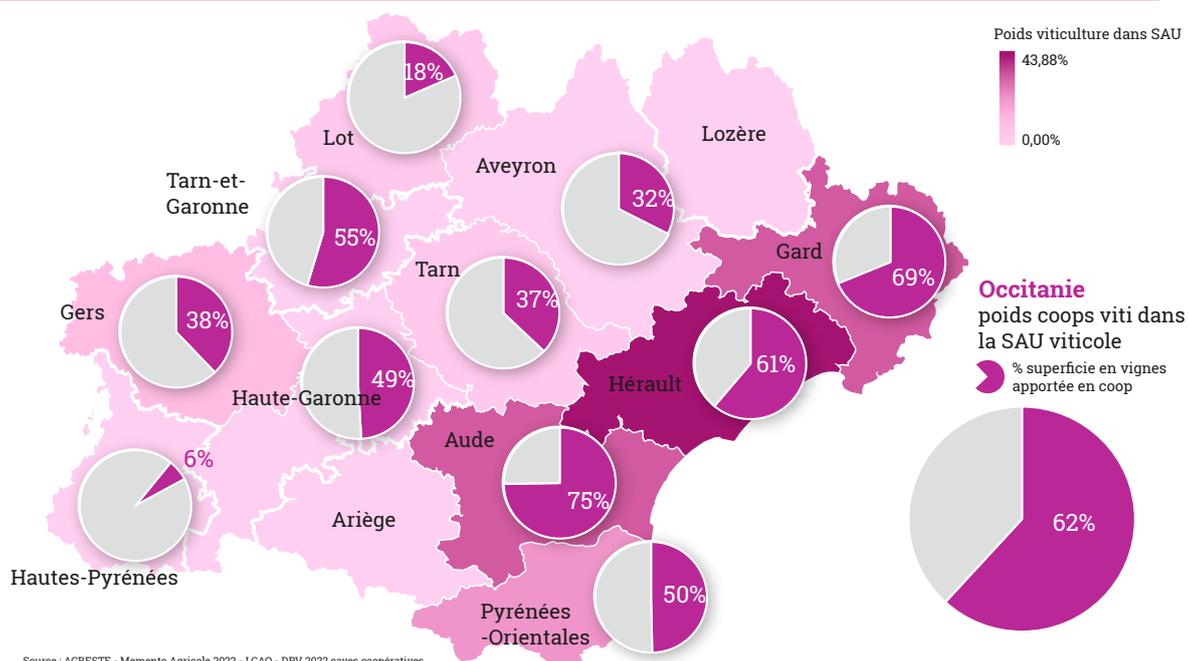
LES CHIFFRES LE POIDS DES CAVES COOPÉRATIVES EN OCCITANIE

- 1 521 M€ de chiffre d'affaires
- 188 coopératives et unions de coopératives
- 2 500 salariés
- 70 % de la production viticole régionale
- 45 M€ d'impôts et de charges sociales

(Sources : LCA)



Le poids des coops dans la SAU viticole



Source : AGRESTE - Memento Agricole 2022 - LCAO - DPV 2022 caves coopératives

Plus d'infos sur : www.lacooperationagricole-occitanie.fr

Une nouvelle mobilisation de l'ensemble des acteurs

Appuyée sur une structuration bien établie autour d'un réseau d'acteurs économiques et institutionnels, la filière vitivinicole se positionne dans un environnement en transition. Forts du soutien des politiques publiques, les acteurs de la filière cherchent à s'adapter à la demande actuelle des consommateurs en agissant au-delà du potentiel viticole pour transformer l'offre plus globalement. La filière a à cœur de montrer sa capacité à s'adapter et à innover pour relever les nombreux défis. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur la volonté et la synergie de l'action de différents acteurs: les pouvoirs publics (FranceAgriMer), les organismes économiques tels que les coopératives ou les interprofessions et les établissements de la recherche et du développement: INRA, IFV, chambres d'agriculture. Le maillage territorial de ces organismes est un atout permettant de travailler au plus près des viticulteurs pour un déploiement puissant des leviers d'actions.

Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035

L'ensemble des acteurs de la filière viticole se sont accordés sur un projet stratégique de filière permettant de retrouver une dynamique économique dans un contexte complexifié par des tensions internationales et d'adapter les entreprises et la filière aux contextes de changements climatiques.



DES ENJEUX SOUS FORME DE DÉFIS

- Augmenter la résilience des entreprises face aux différents aléas afin d'en assurer la pérennité.
- Faire vivre des femmes et des hommes avec des entreprises ancrées dans les territoires.
- Soutenir l'adéquation offre-demande des différents marchés.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et de ses conséquences.

PROJET STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE

- Sécuriser les exploitations: compenser le stress hydrique et développer la protection face au changement climatique.
- Créer de la valeur ajoutée sécuriser les relations entre acteurs, développer l'export, valoriser l'œnotourisme par l'innovation et créer des liens avec la gastronomie.
- Mettre en place la segmentation des marchés et la contractualisation pluriannuelle afin de maintenir et de pérenniser des volumes importants sur tous les segments de qualité AOP, IGP et SIG.
- Réduire l'impact carbone et en organiser la captation en produisant de l'énergie décarbonée.





ZOOM THÉMATIQUES

LES DÉMARCHES DE VALORISATION

LES DÉMARCHES DE DURABILITÉ PLÉBISCITÉES PAR LES VITICULTEURS

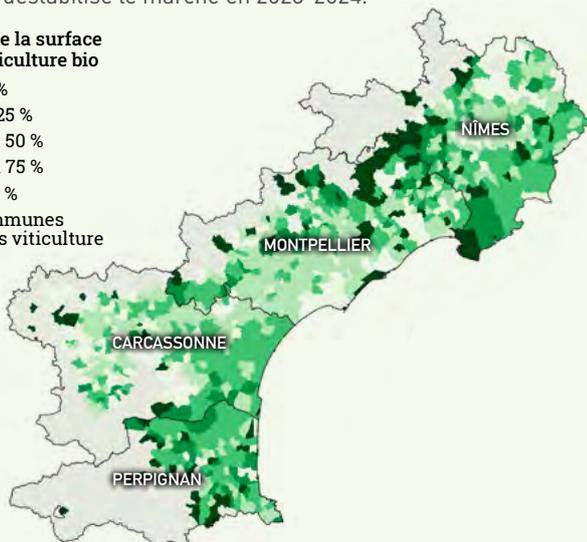
Plus de 60 % des exploitations viticoles du Languedoc-Roussillon adhèrent à une démarche de durabilité.

LE MODÈLE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il constitue un levier de valorisation intéressant pour les caves particulières dont la moitié est engagée dans cette démarche. Ce taux s'élève à 55 % en considérant la biodynamie. Le critère de proximité est très important dans l'acte d'achat pour les vins biologiques. Ce label répond bien aux circuits de distribution utilisés par la plupart des caves particulières. Les vins bio permettent d'atteindre un marché de jeunes consommateurs connectés et urbains. Ils assurent aussi une bonne valorisation par le prix qui permet aux structures commercialement performantes d'assurer leur développement et leur pérennité. Dans les caves coopératives, 10 % des exploitations sont certifiées en AB. Le label est globalement bien réparti sur l'ensemble du territoire puisque 61 % des communes du bassin viticole possèdent au moins une exploitation en bio. Le revers de ce succès est marqué par la forte implantation et l'arrivée massive de vins bio qui a déstabilisé le marché en 2023-2024.

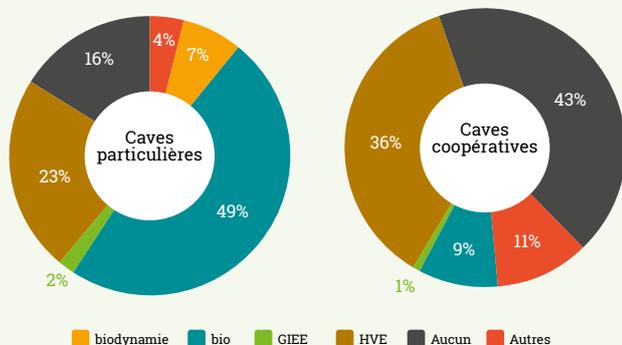
Part de la surface en viticulture bio

- < 5 %
- 5 à 25 %
- 25 à 50 %
- 50 à 75 %
- > 75 %
- communes sans viticulture



PART DE LA SAU DE LA VITICULTURE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

(Source : Agence Bio 2022 - ASP Données RPG 2022 - traitement PEP CRAO)



PRÉSENCE DES DÉMARCHES QUALITÉ AU SEIN DES CAVES

(Source : RA 2020 Inosys)



1^{re} place

Surfaces en bio ou en conversion 31 % SN

Pourcentage de la surface nationales (SN)

PALMARÈS DU BASSIN DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Source : SAA 2020)

Plus d'infos sur InterBio Occitanie : <https://www.interbio-occitanie.com/>



ZOOM SUR LA VITICULTURE BIO EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

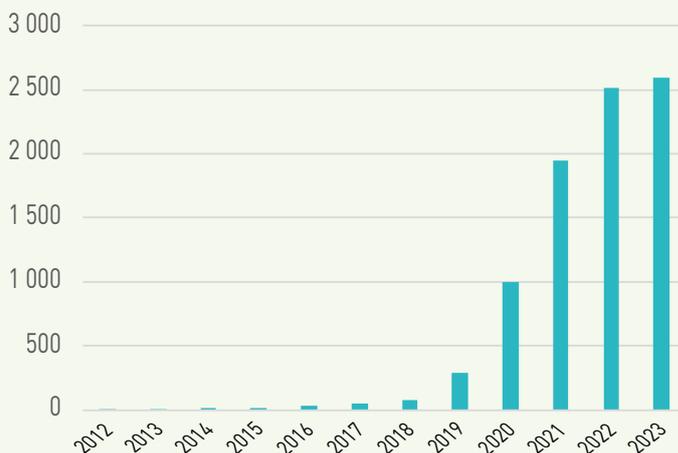
2 870 exploitations engagées en AB en 2022
soit 24 % du total national

53 550 000 ha de vignes engagées en AB
soit 27 % de la SAU AB du bassin Languedoc-Roussillon
dont 16 225 ha en conversion

(Sources : Agence Bio 2022)

DES COOPÉRATEURS MAJORITAIREMENT ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE HVE

La viticulture a été la première filière agricole à s'engager dans cette démarche. Les vignerons indépendants ont d'abord ouvert la voie. Sous l'impulsion du négoce, la coopération s'engage franchement dans la démarche. Lors des États Généraux de l'Alimentation en 2017, l'ensemble des acteurs de la filière s'accordent pour identifier la démarche environnementale HVE comme un dispositif approprié pour accompagner la transition agro-écologique de l'agriculture. La démarche va trouver un fort écho auprès de la distribution qui peine à s'approvisionner en produits bio et compte sur les démarches collectives au sein des coopératives, des sociétés de négoce ou de régions viticoles. À partir de 2018-2019, le nombre d'exploitations certifiées décolle. Malgré le recul du marché des vins bio en GMS ces dernières années, le label HVE s'est imposé comme condition de vente pour les filières longues valorisant mal les efforts des producteurs.



NOMBRE DE NOUVELLES EXPLOITATIONS VITICOLES CERTIFIÉES HVE

(Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2023)

LES CHIFFRES

- 6 190 exploitations HVE en Languedoc-Roussillon, soit 1/4 des exploitations viticoles françaises
- 90 % des exploitations HVE sur ce territoire sont viticoles
- 190 400 ha soit 49 % des surfaces viticoles en HVE



(Sources : données Agreste RA 2020, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2023)



L'IRRIGATION DE PRÉCISION POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture méditerranéenne se démarque en irriguant majoritairement les fruits et légumes et la vigne alors que le maïs est la principale culture irriguée à l'échelle nationale. Utilisée avec précision, l'irrigation a une vocation qualitative. L'objectif poursuivi est de produire un vin conforme à la demande du marché. L'irrigation reste toutefois connotée très défavorablement car on l'associe aux dérives quantitatives d'un passé révolu. La problématique de l'irrigation de la vigne ne se pose donc pas tant en termes de volumes, qu'en termes d'accès ou non à la ressource en eau.

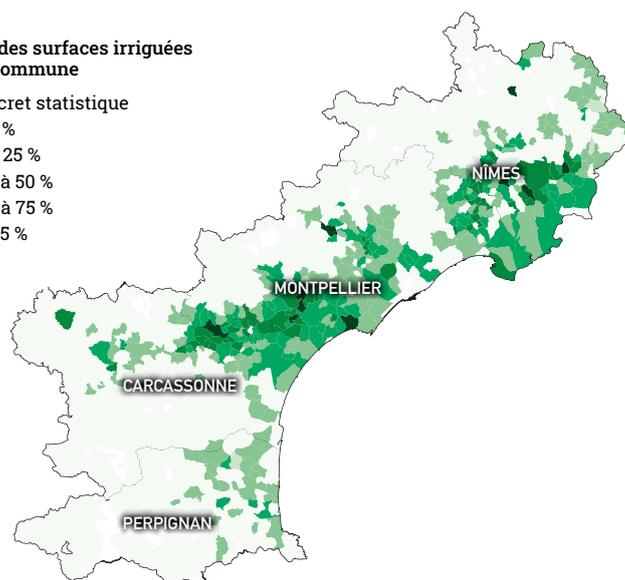
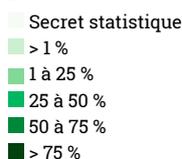
La France et notamment le Languedoc-Roussillon sont des zones viticoles qui utilisent très peu l'irrigation, ce qui pénalise la compétitivité de la filière. Selon une étude de l'AIRMF*, les marges brutes des exploitations viticoles irriguées sont jusqu'à deux fois plus importantes que celles des exploitations non irriguées et l'irrigation de 100 ha de vignes crée théoriquement 10 emplois. Héritage d'une tradition forte en zone méditerranéenne, la gestion de l'eau est majoritairement collective en Languedoc-Roussillon. L'eau utilisée pour l'irrigation est une ressource sécurisée et abondante ou régulée par de grandes retenues. La dimension collective de cette distribution profite de plus en souvent à l'ensemble des usagers notamment la distribution d'eau potable. Elle apporte aussi des aménités grâce à la diversification des usages avec par exemple la mise à disposition de réserves d'eau pour la défense des forêts contre les incendies. Aujourd'hui, forte d'une structuration bien établie, la gestion de la ressource en eau et sa distribution sont assurées par un réseau de gestionnaires tels que BRL (Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc) et les irrigants organisés en Associations Syndicales Autorisées (en lien avec les services de l'État, les Agences de l'eau et les syndicats de rivières).

L'irrigation est un levier fort de la diversification voire même une condition nécessaire : au sein des exploitations irrigables apparaissent des surfaces en fruits, légumes et horticulture. Alors que les exploitations agricoles non irriguées sont très souvent dominées par la viticulture dans la région. Les possibilités d'irrigation permettent aux exploitations de mettre en place des ateliers plus rémunérateurs en marge d'une production principale conduite en sec. En plus d'améliorer la résilience des exploitations agricoles, le rapport de l'AIRMF apporte des éléments chiffrés concernant l'impact positif sur l'emploi.

* Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises.

L'irrigation de précision est un élément parmi plusieurs pistes de travail autour de la résilience des vignobles face au stress hydrique. En parallèle, le monde de la recherche travaille à développer des pistes complémentaires sur l'évolution du matériel végétal (cépages, clones, porte-greffes), la connaissance de la physiologie de la vigne et sur les méthodes culturales.

Part des surfaces irriguées par commune



▲ PART DES SURFACES DE VIGNES IRRIGUÉES PAR COMMUNE
(Source : Inosys- RA2020)

- ### LES CHIFFRES
- 20 % des surfaces irriguées en Languedoc-Roussillon contre 83 % dans les pays du nouveau Monde (100 % en Argentine)
 - 70 % des exploitations agricoles régionales irriguées à partir de ressources sécurisées
 - ¾ des exploitations irrigables en Languedoc-Roussillon le sont à partir d'un réseau collectif contre 40 % dans les autres régions françaises
 - 83 % des surfaces sont irrigables par micro-irrigation, 11 % par aspersion et 6 % par gravité.
 - 300 à 1 000 m³/ha sont consommés chaque année pour irriguer la vigne

(Sources : Agreste 2024, AIRMF, Eurostat, CRAO 2019)



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les zones méditerranéennes particulièrement vulnérables

Le changement climatique a de nombreux effets sur les vignobles soumis à une plus grande vulnérabilité aux gelées de printemps et à un décalage de la période des vendanges qui se déroule dans des conditions plus chaudes. De surcroît, on observe une fréquence importante des événements climatiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou des pluies torrentielles qui causent des dégâts importants. Le stress hydrique a des effets marqués sur les rendements et les caractéristiques des vins se modifient avec des teneurs plus élevées en alcool, des baisses d'acidité et des modifications aromatiques.

Des pistes se dessinent

→ La résilience face aux aléas climatiques

- Ombrage des vignes (agri-voltaïsme, agroforesterie)
- Réduction de la vulnérabilité au gel
- Travail sur le matériel végétal
- Lutte contre les bioagresseurs

→ Une viticulture économe en ressources et qui contribue à l'atténuation

- Mobilisation de la capacité du sol à stocker l'eau
- Couverture des sols adapté au climat Languedoc-Roussillon
- Méthodes culturales économes (techniques culturales simplifiées)
- Stratégies sèches
- Optimisation des coûts de production
- Production d'énergie décarbonée



La viticulture méditerranéenne est particulièrement vulnérable face au changement climatique. Elle doit relever le défi de l'adaptation et prendre sa part dans l'atténuation. De la production jusqu'à la commercialisation, des modifications systémiques profondes sont nécessaires dans l'ensemble de la chaîne de production pour le relever.

Soutenus par les politiques publiques, les acteurs économiques et institutionnels, se positionnent dans un environnement de transition. Le changement de modèle s'initie progressivement. Il est porté par les organismes de recherche et de développement tels que l'INRAE et l'Institut Français de la Vigne et du Vin qui disposent d'une implantation régionale permettant d'évaluer la pertinence de l'objet de leur recherche au contexte pédoclimatique des territoires du Languedoc-Roussillon. La diffusion des connaissances et des techniques est assurée par les Chambres d'agriculture et les inter-professions le plus souvent autour de projets de groupes.



i Plus d'infos sur

Stratégie de la filière viticole face au changement climatique : www.vignevin.com/wp-content/uploads/2021/09/Strategie-de-la-filiere-viticole-face-au-changement-climatique_web.pdf

Pour une viticulture dynamique à l'horizon 2035 en Occitanie

Climagri : occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/climagrir-occitanie-diagnostic-energie-gaz-a-effet-de-serre-et-etude-prospective-de-lagriculture/

LACCAGE, INRAE : laccage.hub.inrae.fr/

LE PROJET LACCAGE (INRAE) : UNE DÉMARCHE PROSPECTIVE À HORIZON 2050



4 scénarios identifiés :

- Un chemin « conservateur » qui n'intègre que des changements à la marge et une adaptation passive
- Un chemin « d'innovation » qui ouvre l'ensemble des vignobles à une large gamme d'innovations techniques
- Un chemin « nomade » qui met en avant les possibilités de relocalisation des vignobles en fonction des conditions climatiques
- Un chemin « libéral » qui permet de tester une situation où « tout est possible partout ».

Les acteurs de la filière se sont exprimés sur les stratégies proposées et les attitudes à adopter. Ils se sont positionnés en faveur d'un scénario où l'innovation permettrait de conserver la valeur de la filière vitivinicole française.

UNE FILIÈRE PORTEUSE D'AVENIR

Ce document est une photographie de la filière viticulture en Languedoc-Roussillon. Au travers de la description faite, on peut esquisser les grands enjeux de cette filière : ses forces et ses faiblesses actuelles mais aussi les éléments porteurs d'opportunités ou de menaces.

Le schéma ci-dessous est une première image qui synthétise nos constats à 2024.

ATOUTS

-  1^{er} vignoble français en surface et en volume > poids socio-économique
-  Vignoble diversifié : 3 couleurs et mixité AOP / IGP / SIG
-  Stratégies de différenciation qualité
-  Des succès commerciaux qui soutiennent l'image de la région
-  Dans une viticulture très spécialisée, diversification des systèmes et des activités
-  Professionnalisation et capacité d'adaptation des acteurs
-  Concentration des acteurs sur le territoire
-  Structures d'exploitations familiales
-  Rôle des vignes dans le paysage : attrait touristique et rôle coupe-feu

OPPORTUNITÉS

-  Projet stratégique de filière régional et OCM viti-vinicole spécifique
-  Capacités présentes pour structurer l'offre de vins rouges
-  Vins de cépage > bonne lisibilité à l'export
-  Région touristique et image favorable > développement œnotourisme
-  Capacité à répondre à l'ensemble des réseaux de distribution, y compris à l'export
-  Innovations technologiques, variétales, en matière d'installations et de modèles d'exploitations...
-  Évolution vers des modèles diversifiés plus résilients
-  Structuration de la filière autour d'un projet commun : Horizon 2035 réunissant l'ensemble des acteurs de la filière

FILIÈRE

→ La filière arrive aujourd'hui à un tournant. Face à la crise actuelle, il est probable que des modifications profondes s'amorcent dans les années à venir. Les grands enjeux agricoles d'aujourd'hui que sont engager la transition agro-écologique, construire l'adaptation au changement climatique tout en assurant la viabilité et la vivabilité des exploitations agricoles, sont autant de défis à relever pour cette filière centrale en Languedoc-Roussillon.

FAIBLESSES



Vulnérabilité aux aléas climatiques



Attentes spécifiques des marchés, obligeant à une adaptation permanente de l'offre



Réduction des marges : performances économiques et compétitivité des exploitations très liées au rendement + hausse des coûts de production



Inertie des systèmes en cultures pérennes/adaptation au marché



Des appellations historiques en vin rouge en perte de vitesse



Hétérogénéité d'accès à la ressource en eau



Assèchement des sols et perte de matière organique



Pas de délocalisation possible du vignoble

MENACES



Vieillesse & faible renouvellement des viticulteurs par manque de revenu



Zone particulièrement touchée par le changement climatique : aléas qui se répètent et sécheresse qui s'installe durablement



Évolution de la consommation



Adéquation des produits au marché



Pénurie de la main d'œuvre



Instabilité mondiale



Augmentation des coûts de production



Concurrence sur le foncier / usage non agricole



Tensions internationales : taxe Trump, contexte sanitaire lié à la COVID, conflit russo-ukrainien

ÈRE



LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AB	Agriculture Biologique	K€	Milliers d'Euros
AIRMF	Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises	L (M) T	Long (Moyen) Terme
AOP	Appellation d'Origine Protégée	LR	Languedoc-Roussillon
ASA	Association Syndicale Autorisée	M€ ou MT	Millions d'Euros ou Millions de Tonnes
ASP	Agence de Service et de Paiement	MO	Main d'Oeuvre
BRL	Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CAF	Capacité d'Autofinancement (<i>cf. définitions</i>)	Nb	Nombre
C (R) AO	Chambres (Régionale) d'Agricultures d'Occitanie	ODR	Observatoire du Développement Rural (INRAE)
CDA	Comptes Départementaux de l'Agriculture	OTEX	Orientation Technico-Economique de l'Exploitation
CE	Chef d'exploitation agricole (<i>cf. définitions</i>)	OIV	Organisation Internationale de la Vigne et du vin
CT	Court terme	PBS	Production Brute Standard
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole	PEP	Pôle Économie et Prospective des Chambres d'agriculture d'Occitanie
DJA	Dotation aux Jeunes Agriculteurs	PN	Production Nationale
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation	PME	Petites et Moyennes Entreprises
EA	Exploitation Agricole	PP	Prélèvements privés
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée	RA	Recensement Agricole
EBE	Excédent Brut d'Exploitation (<i>cf. définitions</i>)	RCAI	Revenu Courant Avant Impôt
ETP	Équivalent Temps Plein	RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
FAM	FranceAgriMer	RPG	Registre Parcellaire Graphique
FR	France métropolitaine	SAA	Statistiques Agricoles Annuelles
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	SAU	Surface Agricole Utile
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces	SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
ha	hectare	SIG	Sans Indication Géographique
hl	hectolitre	SIQO	Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
HVE	Haute Valeur Environnementale	SN	Surfaces Nationales
IGP	Indication Géographique Protégée	SIRENE	Système National d'Identification et du Répertoire des Entreprises et de leurs établissements
INRAE	Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Environnement	TNG	Trésorerie Nette Globale (<i>cf. définitions</i>)
IPAMPA	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole	TPE	Très Petites Entreprises
IPPAP	Indice des Prix des Produits Agricoles à la Production	UTA	Unité de Travail Annuelle (<i>cf. définitions</i>)
		Yc	Y compris

DÉFINITIONS

Définitions de l'observatoire ITEA (Installation-Transmission, Exploitations et Actifs Agricoles – données MSA, traitement ODR-CRAO)

- **Agriculteur** : individu inscrit à la MSA avec le statut de cotisant non salarié. Les agriculteurs sont répartis en chefs d'exploitations (CE) et cotisants solidaires (CS).
- **Cotisant solidaire (CS)** : individus ayant une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation (surface comprise entre $\frac{1}{4}$ et 1 SMA ou activité comprise entre 150 heures et 1 200 heures par an).
- **Taux de remplacement** = Nombre d'installations / Nombre de départs
- **Taux de renouvellement** = Nombre d'installations / Nombre total d'agriculteurs
- **Taux d'installations de moins de 40 ans** = Nombre d'installations de moins de 40 ans / Nombre d'installations totales
- **Taux d'installations aidées** = Nombre d'installations avec DJA / Nombre d'installations de moins de 40 ans
- **Taux de départs** = Nombre de départs / Nombre total d'agriculteurs

N.B. : toutes les données « installations » sont calculées en excluant les transferts entre époux. Les taux ci-dessus sont calculés uniquement pour les CE.

OTEX et PBS

Au sein de la statistique publique, les exploitations sont classées selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (OTEX). Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. La PBS mesure le chiffre d'affaires potentiel d'une exploitation en fonction de ses moyens de productions (surfaces et cheptel) et de coefficients économiques établis par région.

Les unités de main-d'œuvre (UTA ou UTH)

Mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA/UTH correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. On peut distinguer les UTA/UTH selon leur statut salarié ou non et selon leur origine familiale ou non. Contrairement aux ETP, les UTA et UTH ne sont pas ramenés aux 35h hebdomadaires.

Typologie INOSYS Nouveau Regard — RA2020

Initiée en 2011, la typologie INOSYS des Chambres d'Agriculture a permis de classer les exploitations agricoles du RA2010 sur la base de critères de tri objectifs, définis par des experts. En 2022, le réseau des chambres d'agriculture, en partenariat avec les DRAAF et le ministère de l'agriculture ont réalisé la mise à jour et l'adaptation de la typologie INOSYS à partir des données du RA2020. Cette nouvelle version baptisée « Nouveau regard » a été finalisée en 2023. Différente de la typologie OTEX, INOSYS permet d'avoir une vision plus fine de la diversité des exploitations agricoles. Pour en savoir plus : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/chiffres-cles/observatoires-regionaux/inosys/>

Méthodologie CERFRANCE de calcul des résultats économiques

Les résultats économiques présentés dans ce document sont issus des études réalisées chaque année sur la base des données comptables fournies par les CERFRANCE d'Occitanie, puis consolidées régionalement. Les exploitations analysées sont des exploitations spécialisées : la production principale constitue au moins 70 % du produit hors aides. La dernière année prise en compte dans ce document provient des résultats de la campagne de production 2020 (comptabilités clôturées jusqu'en juin 2021).

Définitions des éléments économiques

- **Charges** : Charges hors amortissements et frais financiers
- **Charges de structure** : Charges de structures hors amortissements et frais financiers. Elles comprennent les charges de main-d'œuvre salariée
- **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation = Résultat courant + dotations aux amortissements + frais financiers : c'est le potentiel de ressources créé par l'entreprise
- **Engagements financiers** : Annuités + frais financiers CT
- **CAF** : Capacité d'autofinancement : c'est la part d'EBE disponible après prélèvements privés et remboursement des annuités
- **Capital d'exploitation** : Actif hors foncier
- **Fonds de roulement** : C'est le révélateur de l'équilibre financier de l'entreprise. Il représente la partie des capitaux à long terme « finançant » des stocks, des créances et du disponible
- **Investissement net** : Investissement hors cession et subvention d'équipement
- **Taux d'endettement** : Total des dettes / capital d'exploitation
- **Taux d'endettement CT** : Dettes CT / Capital d'exploitation
- **Trésorerie nette globale** : Elle permet de mesurer si les créances, les comptes bancaires positifs et la caisse couvrent le remboursement des dettes à court terme de l'entreprise.

VITICULTURE

Retrouver nos publications communes :

- sur le site internet de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/>

- sur le site internet Cerfrance :

<https://www.cerfrance.fr/page/cerfrance-occitanie/nos-publications>

Ce document a été réalisé avec l'appui financier d'Intersud :



Cette publication a été réalisée par le PEP Occitanie en collaboration avec les Cerfrance d'Occitanie



Auteurs & autrices

Sabine Calmettes (CDA 11)
Benjamin Devaux (Cerfrance Midi-Méditerranée)
Nelly Dubosc (CRA Occitanie)
Magali Roubière (Cerfrance Région Occitanie)

Partenaires et relecteurs

DRAAF Occitanie, InterBIO Occitanie, INRAE-ODR, France AgriMer, IGP Pays d'Oc, Intersud, CIVR, CIVL, IFVV, La coopération Agricole Occitanie

Conception graphique : ozhm — septembre 2024

Crédits photos :

Claude Cruells, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, Cerfrance Région Occitanie, Photothèque des chambres d'agriculture, Shutterstock, AdobeStock, iStock